

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 10 DÉCEMBRE 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**DUMANDA DI RIMESSA À L'AMICHEVULE DI UN  
ANZIANU AGENTE DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA PER  
VIA DI DIFFICULTÀ FINANZIARIE IN QUANTU À U  
RIMBORSU DI SO DEBITU VOLTU A CULLETTIVITÀ DI  
CORSICA**

**DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE FORMULÉE PAR UN  
ANCIEN AGENT DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE SUITE  
À DIFFICULTÉS FINANCIÈRES POUR HONORER SA  
DETTE ENVERS LA COLLECTIVITÉ DE CORSE**

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Le rapport, soumis à votre approbation, concerne une demande de remise gracieuse présentée par un ancien agent contractuel à la Collectivité de Corse pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 31 mars 2021.

En l'espèce, cet agent a été placé, au cours de sa période d'activité à la Collectivité de Corse, en position de maladie ordinaire du 3 novembre 2020 au 31 mars 2021.

Il en ressort que compte tenu de son ancienneté au sein des services de la Collectivité de Corse et conformément au dispositif de maintien de rémunération statutaire à la charge de l'employeur, le maintien de rémunération a été garanti à l'agent jusqu'au 8 janvier 2021.

A la date du 9 janvier 2021, l'agent avait épuisé ses droits à indemnisation statutaire.

Les modalités techniques du maintien de rémunération statutaire ayant conduit à verser à l'intéressé la rémunération au-delà du délai de prise en charge par l'employeur, la Collectivité de Corse a émis un titre de recette à l'encontre de l'agent pour un montant de 1 938,42 euros.

L'agent ayant rencontré de nombreuses difficultés financières consécutives à un état de santé défaillant, et devant ainsi faire face à une situation sociale délicate, a adressé une demande de remise gracieuse auprès des services de la Collectivité de Corse.

Dans ce contexte, il est proposé à l'Assemblée de Corse de bien vouloir émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par cet ancien agent contractuel.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.